

Bulletin d'exploitation de l'UIT



Nº 772 - 15. IX.2002

(Renseignements reçus au 9 septembre 2002)

Publié par l'Union internationale des télécommunications (UIT)	Tél:	National 022 730 5111		
Place des Nations CH-1211 Genève 20 (Suisse)		International +41 22 730 5111		
	Tg:	Itu Genève		
	Tlx:	421000 uit ch		
	Fax:	+41 22 730 5853 +41 22 733 7256		
Web: www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html	E-mail:	tsbtson@itu.int		
web. www.ita.iiigita tybailetiigiilaex.iitaiii		tsbmail@itu.int		
		itumail@itu.int		
Dates de parution des prochains Bulletins d'exploitation	Comprenant le	es renseignements reçus au:		
N° 773 1.X.2002	24.IX.2002			
N° 774 15.X.2002	8.X.2002			
Nº 775 1.XI.2002		25.X.2002		

Les objets précédés des lettres (BR) dans la table des matières sont traités par le Bureau des radiocommunications (BR), contact: TÉL +41 22 730 5217 FAX +41 22 730 5785

Les objets précédés des lettres (TSB) dans la table des matières sont traités par le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB), contact: TÉL +41 22 730 5222 FAX +41 22 730 5853

Table des matières

		Page
Inform	nation générale	
(TSB)	Listes annexées au Bulletin d'exploitation: Note du TSB	2
(TSB)	Approbation de Recommandations UIT-T	3
(TSB)	Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)): Egypte, Inde, Pologne	3
(TSB)	Service télex: Mozambique (Empresa Nacional de Telecomunicações de Moçambique, Maputo: Cessation du service télex)	4
(TSB)	Service téléphonique:	
	Afghanistan (Ministry of Communications of the Islamic State of Afghanistan, Kabul)	4
	Botswana (Botswana Telecommunications Authority (BTA), Gaborone)	5
(BR)	Autre communication: Pologne	
(TSB)	Restrictions de service: Note du TSB	8
(TSB)	Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-98):	
	Bosnie-Herzégovine (Interdiction des systèmes de rappel (Call-Back) en Bosnie-Herzégovine)	9
	Note du TSB	10
Amen	dements aux documents de service	
(BR)	Nomenclature des stations de navire (Liste V)	11
(TSB)	Code de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles (Liste N° 5)	12
(TSB)	Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)	13
(TSB)	Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)	14

INFORMATION GÉNÉRALE

Listes annexées au Bulletin d'exploitation

Note du TSB

A. Les listes suivantes ont été publiées par le TSB ou le BR sous la forme d'une Annexe au Bulletin d'exploitation (BE) de l'UIT:

ion (BE) de	l'UIT:
BE Nº	
665	Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Supplément 2 de la Recommandation UIT-T E.180) (Situation au 1 ^{er} avril 1998)
669	Groupes d'expressions de codes à cinq lettres à l'usage du service public international des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.1 (03/98))
691	Restrictions de service (Liste récapitulative des restrictions de service en vigueur relatives à l'exploitation des télécommunications) (Situation au 1 ^{er} mai 1999)
693	Liste des codes télex de destination (CTD) et des codes d'identification de réseaux télex (CIRT) (Complément aux Recommandations UIT-T F.69 et F.68) (Situation au 31 mai 1999)
720	Liste des indicatifs de pays ou zones géographiques pour transmission de données (Complément à la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 15 juillet 2000)
725	Liste des noms de domaines de gestion d'administration (DGAD) (Conformément aux Recommandations UIT-T des séries F.400 et X.400) (Situation au 30 septembre 2000)
741	Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles (Complément à la Recommandation UIT-T E.212 (11/98)) (Situation au 1er juin 2001)
746	Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD) (Selon la Recommandation UIT-T X.121 (10/00)) (Situation au 15 août 2001)
757	Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation de télécommunications (selon la Recommandation UIT-T E.118) (Situation au 1 ^{er} février 2002)
759	Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)) (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (05/97)) (Situation au 1 ^{er} mars 2002)
761	Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1 ^{er} avril 2002)
763	Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (05/1997)) (Situation au 1 ^{er} mai 2002)
764	Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.32) (Situation au 15 mai 2002)
765	Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles (Selon la Recommandation UIT-T E.164) (Situation au 1 ^{er} juin 2002)
766	Liste des indicatifs de pays ou de zone géographique pour les facilités non normalisées dans les services de télématique (Complément à la Recommandation UIT-T T.35) (Situation au 15 juin 2002)
767	Etat des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 25.1 du Règlement des radiocommunications) et forme des indicatifs d'appel assignés par chaque Administration à ses stations d'amateur et à ses stations expérimentales (Situation au 1 ^{er} juillet 2002)
767	Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1 ^{er} juillet 2002)

B. Les listes suivantes sont désormais disponibles en ligne sur le site web de l'UIT-T:

Liste des codes de transporteur de l'UIT (Selon la Recommandation UIT-T M.1400 (02/2000))

Tableau Bureaufax

http://www.itu.int/ITU-T/inr/icc/index.html http://www.itu.int/ITU-T/inr/bureaufax/index.html

Approbation de Recommandations UIT-T

- A.1 Par TSB AAP-37 du 16 août 2002, il a été annoncé l'approbation des Recommandations UIT-T suivantes, conformément à la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8:
 - Recommandation UIT-T G.707/Y.1322 Amendement 2 (06/08/2002)
 - Recommandation UIT-T G.769/Y.1242 (06/08/2002): Equipement de multiplication des circuits optimisé pour les réseaux utilisant le protocole Internet
 - Recommandation UIT-T G.994.1 (29/07/2002): Procédures de prise de contact pour les émetteurs-récepteurs de ligne d'abonné numérique
 - Recommandation UIT-T K.55 (13/08/2002): Prescriptions de surtension et de surintensité pour les terminaisons à contacts par déplacement de l'isolant
 - Recommandation UIT-T Q.816 Corr. 2 (06/08/2002)
 - Recommandation UIT-T Y.1251 (13/08/2002): Modèle architectural général d'interfonctionnement
 - Recommandation UIT-T Z.100 (06/08/2002): SDL: langage de description et de spécification
 - Recommandation UIT-T Z.106 (06/08/2002): Format d'échange commun pour le langage de description et de spécification
- A.2 Par TSB AAP-38 du 1 septembre 2002, il a été annoncé l'approbation des Recommandations UIT-T suivantes, conformément à la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8:
 - Recommandation UIT-T G.841 Corr. 1 (16/08/2002)
 - Recommandation UIT-T M.3030 (22/08/2002): Langage de balisage des télécommunications: cadre général
 - Recommandation UIT-T T.800 (29/08/2002): Technologies de l'information Système de codage d'images JPEG 2000: système de codage de base
 - Recommandation UIT-T T.801 (29/08/2002): Technologies de l'information Système de codage d'images JPEG 2000: extensions
 - Recommandation UIT-T T.804 (29/08/2002): Technologies de l'information Système de codage d'images JPEG 2000: logiciel de référence

Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))

Note du TSB

A la demande des Administrations de l'Egypte, de l'Inde et de la Pologne, le Directeur du TSB a attribué les codes de zone/réseau sémaphore (SANC) suivants pour être utilisés dans la partie internationale des réseaux de ces pays/zones géographiques qui appliquent le système de signalisation N° 7, conformément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99):

Pays/zone géographique ou réseau sémaphore	SANC
Egypte (République arabe d') Inde (République de l')	6-005 4-006 3-253
Pologne (République de)	3-233

SANC: Signalling Area/Network Code.

Code de zone/réseau sémaphore (CZRS). Código de zona/red de señalización (CZRS).

Service télex

Mozambique

Communication du 26.VIII.2002:

Cessation du service télex

Empresa Nacional de Telecomunicações de Moçambique, Maputo, annonce que depuis le 1 septembre 2002, elle n'assurera plus le service télex (international et national) à destination et en provenance du Mozambique.

Le code télex de destination (CTD) «992» attribué au Mozambique (Recommandation UIT-T F.69), y compris le code d'identification du réseau télex (CIRT) «MO» (Recommandation UIT-T F.68) (également utilisé comme indicateur de destination des télégrammes), restent toutefois réservés pour l'utilisation par le Mozambique.

Pour plus de renseignements, prière de prendre contact avec:

Sr. Rui Fernandes Chairman and Managing Director Empresa Nacional de Telecomunicações de Moçambique Rua da Sé No. 2 Caixa postal 25 MAPUTO Mozambique

Tél: +258 1 431 921 Fax: +258 1 431 944

Service téléphonique

Afghanistan (indicatif de pays +93)

Communication du 13.VIII.2002:

Le Ministry of Communications of the Islamic State of Afghanistan, Kabul, annonce que cinq microstations VSAT ont été installées en collaboration avec M/S Instanet Ltd dans les cinq plus grandes villes d'Afghanistan pour réaliser l'interconnexion nationale et internationale des services vocaux et des services de données.

La passerelle international, M/S Arbinet, se trouve à l'adresse suivante:

New York Exchange Delivery Point and Corporate Office Arbinet-thexchange, Inc. 75 Broad St., 20th Floor NEW YORK, NY 10004 United States

Tél: +1 917 320 2000 Fax: +1 917 320 1895

Actuellement, les appels peuvent être effectués vers ou à partir des villes ci-après via M/S Arbinet, conformément au plan de numérotage ci-dessous.

Ville	Type du commutateur	Numéro d'accès
Kabul	Commutateur numérique	+93 20 XXXXXXX
	Ancien commutateur analogique (via un opérateur)	+93 20 XXXXX
Heart	Commutateur numérique	+93 40 XXXXXX
Mazar-E-Sherif	Commutateur numérique	+93 50 XXXXX
	Commutateur analogique	+93 50 XXXX
Kandahar	Commutateur numérique	+93 30 XXXXXX
Jalalabad	PABX	+93 60 XXXX

Pour toute information à caractère technique, s'adresser à:

M/S INSTANET LTD Ministry of Communication (MOC) building (5th floor) Mohammad Jan Khan Wat KABUL Afghanistan

Tél: +93 20 210 1678 Fax: +93 20 210 1679

E-mail: rahmatkamran@yahoo.com

Botswana (indicatif de pays +267)

Communication du 19.VIII.2002*:

Botswana Telecommunications Authority (BTA), Gaborone, annonce que le calendrier pour la mise en œuvre du changement de numéros publié en décembre 2001 a été révisé.

Le public est prié de noter que les changements de numéros pour les régions de Ramotswa, Kasane, Mahalapye, Gantsi, Palapye, Selebi-Phikwe, Francistown, Letlhakane/Orapa, Kgalagadi, Serowe, Maun et Kweneng ont déjà eu lieu. Pour les autres régions, soit celles de Gaborone, Borolong/Ngwaketse, Mochudi, Lobatse et Jwaneng, les changements auront lieu selon le calendrier révisé pour la mise en œuvre du changement de numéros. Les dates du changement de numéros pour ces régions ont été avancées afin de permettre l'application accélérée du nouveau numérotage. Ces dispositions permettront d'achever le changement de numéros d'ici au 1er trimestre 2003, l'exploitation parallèle étant maintenue jusqu'en juillet 2003.

Il est recommandé au public d'utiliser les nouveaux numéros dès que ceux-ci seront en service. L'exploitation parallèle vise uniquement à aider ceux qui ne sont pas avertis de ces changements (par exemple, les personnes appelant de l'étranger qui peuvent ne pas être informées des nouveaux numéros).

Les changements de numéros dans les régions restantes auront lieu conformément au calendrier suivant:

Calendrier révisé des changements de numéros, juillet 2002

Région	Date du changement de numéro	Règle de conversion	Fin de l'exploitation parallèle
Région de Maun	22.VI.2002	6XXXXX devient 68XXXXX	22.VIII.2002
		par ex. 660432 devient 6860432 par ex. 675128 devient 6875128	
Région de Outer Gaborone	6.VII.2002	39XXXX devient 310XXXX	6.IX.2002
		par ex. 392771 devient 3102771 par ex. 394152 devient 3104152 par ex. 395771 devient 3105771	
Région de Gaborone	6.VII.2002	30XXXX devient 390XXXX 31XXXX devient 391XXXX 37XXXX devient 397XXXX	6.IX.200
		par ex. 301234 devient 3901234 par ex. 311234 devient 3911234 par ex. 371234 devient 3971234	
Région de Barolong/ gwaketse	20.VII.2002	3XXXXX devient 54XXXXX 5XXXXX devient 54XXXXX	3.X.2002
		par ex. 341442 devient 5441442 par ex. 386391 devient 5486391 par ex. 387312 devient 5487312	
		par ex. 501234 devient 5401234	

Région	Date du changement de numéro	Règle de conversion	Fin de l'exploitation parallèle
Région de Mochudi	21.IX.2002	3XXXXX devient 57XXXXX 528XXX devient 5728XXX 529XXX devient 5739XXX 57XXXX devient 574XXXX par ex. 329123 devient 5777123 par ex. 377123 devient 5777123 par ex. 378123 devient 5778123 par ex. 379123 devient 5779123 par ex. 528123 devient 5728123 par ex. 529123 devient 5739123 par ex. 578123 devient 5748123 par ex. 579123 devient 5749123	6.1.2003
Région de Gaborone	19.X.2002	32XXXX devient 392XXXX 347XXX devient 3947XXX 35XXXX devient 395XXXX par ex. 321234 devient 3921234 par ex. 347123 devient 3947123 par ex. 351234 devient 3951234	19.XII.2002
Région de Gaborone	19.X.2002	5XXXXX devient 31XXXXX par ex. 521234 devient 3121234 par ex. 531234 devient 3131234 par ex. 551234 devient 3151234 par ex. 561234 devient 3161234 par ex. 571234 devient 3171234 par ex. 581234 devient 3181234	19.XII.2002
Région de Lobatse	1.II.2003	33XXXX devient 533XXXX 5XXXXX devient 53XXXXX par ex. 330123 devient 5330123 par ex. 506123 devient 5306123	23.VII.2003
Région de Jwaneng	111.2003	38XXXX devient 588XXXX par ex. 380123 devient 5880123	23.VII.2003

L'exploitation parallèle a pris fin dans les régions ci-après. On ne peut effectuer des appels qu'en utilisant le numérotage à sept chiffres.

Région	Date du changement de numéro ayant déjà eu lieu	Règle de conversion	Fin de l'exploitation parallèle
Région de Ramotswa	1.VII.2001	39XXXX devient 539XXXX par ex. 390123 devient 5390123 par ex. 391123 devient 5391123	1.XI. 2001
Région de Kasane	1.IX.2001	65XXXX devient 625XXXX par ex. 652123 devient 6252123	4.1.2002
Région de Mahalapye	1.XI.2001	41XXXX devient 471XXXX 46XXXX devient 476XXXX 47XXXX devient 477XXXX par ex. 414321 devient 4714321 par ex. 463245 devient 4763245 par ex. 471238 devient 4771238	1.III.2002

Région	Date du changement de numéro ayant déjà eu lieu	Règle de conversion	Fin de l'exploitation parallèle
Région de Gantsi	1.1.2002	59XXXX devient 659XXXX	1.V.2002
Région de Palapye	1.III.2002	par ex. 596123 devient 6596123 42XXXX devient 492XXXX 45XXXX devient 495XXXX 49XXXX devient 499XXXX	1.VII.2002
		par ex. 423419 devient 4923419 par ex. 456756 devient 4956756 par ex. 492781 devient 4992781	
Région de Selebi-Phikwe	1.IV.2002	8XXXXX devient 26XXXXX par ex. 810432 devient 2610432 par ex. 813456 devient 2613456	1.VI.2002
Région de Francistown	1.V.2002	2XXXXX devient 24XXXXX par ex. 202347 devient 2402347 par ex. 218772 devient 2418772 par ex. 239461 devient 2439461 par ex. 283442 devient 2483442 par ex. 284368 devient 2484368 par ex. 285223 devient 2485223 par ex. 288441 devient 2488441 par ex. 289563 devient 2489563	1.VII.2002
Région de Letlhakane/ Orapa	1.VI.2002	2XXXXX devient 29XXXXX par ex. 270325 devient 2970325 par ex. 281234 devient 2981234	1.VIII.2002
Région de Kgalagadi	2.11.2002	5XXXXX devient 65XXXXX par ex. 51XXXX devient 651XXXX par ex. 54XXXX devient 654XXXX	2.IV.2002
Région de Serowe	1.VI.2002	43XXXX devient 463XXXX par ex. 433674 devient 4633674	1.VIII.2002
Région de Kweneng	8.VI.2002	3XXXXX devient 59XXXXX 57XXXX devient 590XXXX par ex. 320342 devient 5920342 par ex. 321444 devient 5921444 par ex. 343123 devient 5943123 par ex. 398432 devient 5998432 par ex. 399771 devient 5999771 par ex. 575987 devient 5905987 par ex. 576321 devient 5906321 par ex. 577123 devient 5907123	8.VIII.2002

Les numéros à sept chiffres existants (par exemple, de type 355XXXX et 36XXXXX), utilisés actuellement pour la sélection directe à l'arrivée (DDI – Direct Dialling In), ne seront pas affectés par ce changement.

BTA fera d'autres communications concernant le programme de changement des numéros. Les particuliers sont invités à avertir leurs correspondants des changements de numéros et de la date de mise en service de ces numéros dès que celle-ci sera annoncée.

Les opérateurs de télécommunications et les fournisseurs de PABX et d'équipements de gestion du service téléphonique peuvent appeler la BTA au numéro 357755 afin d'obtenir un tableau de conversion des numéros plus complet pour l'ensemble du pays en vue de programmer leurs équipements de télécommunication en conséquence.

Les entreprises sont priées de contacter leurs fournisseurs d'équipements de télécommunication pour toute aide concernant la programmation de leurs équipements tant elles pourraient avoir besoin.

Les numéros de téléphone mobile ne sont pas affectés par le programme de changement des numéros.

Contact:

Mr Otsile Letebele Mieee Botswana Telecommunications Authority Plot 206/207 Independence Avenue Private Bag 00495 GABORONE Botswana

Tél: +267 357755 ext 120 Fax: +267 357976 E-mail: letebele@bta.org.bw URL: www.bta.org.bw

www.btc.bw/news_7digit.htm

Autre communication

Pologne

Communication du 2.IX.2002:

A l'occasion du 70^e anniversaire du déchiffrage du code «Enigma», l'Administration polonaise autorise une station d'amateur à utiliser les indicatifs d'appel spéciaux HF70E, HF70N, HF70I, HF70G, HF70M, HF70A, SN70E, SN70N, SN70I, SN70G, SN70M et SN70A pendant la période comprise entre le 15 décembre 2002 et le 15 mars 2003.

Restrictions de service

Note du TSB

Voir la liste récapitulative des restrictions de service actuellement en vigueur publiée en annexe au Bulletin d'exploitation (BE) N° 691 du 1.V.1999 et les communications ultérieures suivantes concernant des restrictions de service nouvelles, modifiées ou supprimées:

BE Nº	
692	Canada (p. 4), Maroc (p. 8), Tonga (p. 5).
694	Fidji (p. 5), Maroc (p. 9/10).
697	Finlande (p. 5/6).
698	Angola (p. 18).
699	Emirats arabes unis (p. 6), Malawi (p. 6), Suède (p. 9).
700	Slovénie (p. 9).
701	Australie (p. 7), Emirats arabes unis (p. 12), Singapour (p. 5), Trinité-et-Tobago (p. 13).
702	Samoa-Occidental (p. 6).
704	Finlande (p. 13).
707	Allemagne (p. 3), Maroc (p. 5).
708	Allemagne (p. 9).
709	Uruguay (p. 8).
710	Allemagne (p. 19), Nouvelle-Calédonie (p. 19).

^{*} Voir également le Bulletin d'exploitation N° 759 of 1.III.2002, pages 5-7.

BE Nº	
711	Slovénie (p. 8).
712	Nouvelle-Calédonie (p. 6).
713	Trinité-et-Tobago (p. 38).
714	Allemagne (p. 6), Malawi (p. 12).
716	Norvège (p. 17).
719	Danemark (p. 5).
722	Belize (p. 8).
723	Antilles néerlandaises (p. 23-24), Australie (p. 8).
724	Barbade (p. 6), Emirats arabes unis (p. 7), Nouvelle-Calédonie (p. 9).
726	Australie (p. 13, 31), Finlande (p. 12), Indonésie (p. 16, 31), Japon (p. 12),
	Malaisie (p. 12).
727	Lituanie (p. 6), Maroc (p. 5).
729	Antilles néerlandaises (p. 9), Uruguay (p. 17/18).
731	Pays-Bas (p. 8).
733	Trinité-et-Tobago (p. 19).
737	Belize (p. 8), Turks et Caicos (lles) (p. 12).
739	Gibraltar (p. 13).
740	Vanuatu (p. 11).
741	Swaziland (p. 17).
742	Guyana (p. 14-15).
747	Trinité-et-Tobago (p. 6).
748	Kenya (p. 4).
749	Barbade (p. 8).
750	Chypre (p. 5-6).
751	Norvège (p. 6), Singapour (p. 7).
753	Guyana (p. 8), Pérou (p. 9).
754	Suriname (p. 4), Papouasie-Nouvelle-Guinée (p. 5).
757	Portugal (p. 4).
758	Groenland (p. 7), Suède (p. 7), Vatican (p. 8).
759	Chypre (p. 7), Slovaquie (p. 5).
762	Groenland (p. 7).
766	Maldives (p. 19).
770	Antilles néerlandaises (p. 9), Guyana (p. 9), Haïti (p. 9).
772	Mozambique (p. 4).

Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-98)

Bosnie-Herzégovine

Communication du 29.VIII.2002:

Interdiction des systèmes de rappel (Call-Back) en Bosnie-Herzégovine

La Communications Regulatory Agency (CRA), Sarajevo, annonce que conformément à la Résolution 21 (Rév. Minneapolis, 1998) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (Minneapolis, 1998), le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine a rendu une décision concernant l'interdiction des procédures d'appel alternatives pour les appels internationaux (Call-Back), qui est publiée dans le N° 21 du Journal officiel de Bosnie-Herzégovine en date du 16 août 2002.

Conformément à cette décision, il est interdit d'utiliser les procédures d'appel alternatives pour les appels internationaux (Call-Back) à partir du territoire de Bosnie-Herzégovine jusqu'en 2006.

La décision est entrée en vigueur le 24 août 2002.

Note du TSB

Pays/zones géographiques pour lesquels une information sur les «Systèmes de rappel (Call-Back) et certaines procédures d'appel alternatives non conformes à la réglementation en vigueur» a été publiée dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (N°):

Algérie (621), Antilles néerlandaises (627), Arabie saoudite (629), Azerbaïdjan (663), Bahreïn (611), Bélarus (616), Bosnie-Herzégovine (772), Bulgarie (665), Burkina Faso (631), Burundi (607), Cameroun (671), Chine (599), Chypre (626), Colombie (602), Cook (lles) (681), Cuba (632), Djibouti (614), Egypte (599, 690), Emirats arabes unis (627), Equateur (619), Ethiopie (657), Gabon (631), Guinée (681), Honduras (613), Inde (627), Jamaïque (648), Japon (649), Jordanie (652), Kazakstan (619), Kenya (605), Kirghizistan (616), Koweït (610), Lettonie (617), Liban (642), Madagascar (639), Malaisie (603), Malte (688), Maroc (619), Mexique (697), Monaco (749), Niger (618), Nigéria (647), Ouganda (603), Qatar (593), Rép. dém. du Congo (672), Seychelles (631), Soudan (686), Sudafricaine (Rép.) (655), Tanzanie (624), Thaïlande (611), Turquie (612), Viet Nam (619), Wallis-et-Futuna (649), Yémen (622).

De plus, les pays/zones géographiques suivants ont répondu que la pratique des systèmes de rappel («Call-Back») est interdite sur leur territoire:

Belize, Benin, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Centrafricaine (Rép.), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Fidji, Gambie, Ghana, Grèce, Haïti, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Lesotho, Lituanie, Macao Chine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Malawi, Maurice, Moldova, Nicaragua, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Samoa, Suriname, Syrie, Tchad, Tunisie, Tuvalu, Vanuatu, Zambie.

Cette information est le résultat de l'enquête menée par la Commission d'études 3 de l'UIT-T en vertu de la Résolution 21 (Rév. Minneapolis, 1998) de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998) et de la Résolution 29 de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, AMNT-2000 (Montréal, 2000).

La liste de tous les pays/zones géographiques interdisant ou autorisant la pratique du «Call-Back» se trouve sur le site web de l'UIT à l'adresse suivante: http://www.itu.int/itudoc/itu-t/com3/callback/position.html

AMENDEMENTS AUX DOCUMENTS DE SERVICE

Abréviations utilisées

ADD	insérer	PAR	paragraphe
COL	colonne	REP	remplacer
LIR	lire	SUP	supprimer
P	page(s)		

Nomenclature des stations de navire (Liste V) 42^e édition, Juillet 2002 et Supplément N^o 1

Partie IV

Sous-section 2A / Sub-Section 2A / Subsección 2A

ADD

IR13 Iranland Services Shipping Agency, No. 40, Alvand Ave., Argentine sq.,

15166 Tehran, Iran.

(Tel.: +98 21 8770620, Tlx.: 224366 ilstir, Fax: +98 21 8771153,

E-mail: ils-teh@ilsteh.com).

PG15 Satlink Panama Inc., Hong Kong Building Bank, 6th Floor, Samuel Lewis Avenue,

Panamá, Rep. de Panamá.

C/o Billing Department, Satlink (Maritime Services) Ltd., 89 Omonia Avenue,

3505 Limassol, Cyprus.

(Tel.: +357 25 576037, Fax: +357 25 570868,

E-mail: Satlinkcy05@tototheo.com.cy, Url: www.tototheo.com.cy)

REP

GB06 Peninsular Electronics Ltd., Broadquay House, Orpen Park, Ash Ridge Road,

Almondsbury, Bristol BS32 4QD, United Kingdom.

(Tel.: +44 1454 201777, Tlx: 44162 pelect g, Fax: +44 1454 205201,

E-mail: pelmail@pel-uk.com)

Personne à contacter: J. M. Johnson

GR13 Worldlink Services, 70, Marathonos Ave., 1F/Suite 1, Anixi 145 69 Athens, Greece.

(Tel.: +30 10 8145712, 8145713, Fax: +30 10 8145773,

E-mail: george-kyriazis@worldlink-services.com, george-kyriazis@mycosmos.gr,

Url: www.worldlink-services.com) *Personne à contacter: G. Kyriazis*

Sous-section 2C / Sub-Section 2C / Subsección 2C

P 211 NZL REP (Supplément N° 1)

NZL

a) BE02 CA03 DP02 NL01 NL02 NO01 NZ01 RS01 RS06 US03

b) NZ01

Code de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles (Conformément à la Recommandation UIT-T E.212 (11/98))

Liste No 5

ADD

Pays/zone	MCC* + MNC*	Nom de réseau	
Albanie	276 01 276 02	AMC VODAFONE ALBANIA	
Allemagne	262 01 262 02 262 03 262 04 262 05 262 06 262 07 262 08 262 09 262 10 262 11 262 12 262 13 262 14 262 77	T-DI D2 Vodafone E-Plus O2 (Germany) GmbH & Co. Mobilcom Multimedia GmbH Group 3G UMTS GmbH	
Azerbaïdjan	400 01 400 02	Azercell GSM Bakcell GSM	
Bélarus	257 01 257 02	MDC VELCOM MTS	
Costa Rica	712 01	Instituto Costarricense de Electricidad – ICE	
Danemark	238 05 238 06	Aps KBUS HI3G	
Iran	432 11 432 19 432 14	Telecommunication Company of Iran (TCI) Telecommunication Company of Iran (TCI) – Isfahan Celcom GSM Telecommunication Kish Co. (KIFZO)	
Lettonie	247 01 247 02	Latvian Mobile Phone Tele2	
Pologne	260 01 260 02 260 03 260 04	PLUS GSM (Polkomtel S.A.) ERA GSM (Polska Telefonia Cyfrowa Sp. Z o.o.) IDEA (Poslka Telefonia Komórkowa Centertel Sp. Z o.o.) Tele2 Polska (Tele 2 Polska Sp. Z o.o.)	
Suriname	746 02	TeleG	

^{*} MCC: Mobile Country Code / Indicatif de pays du mobile / Indicativo de país para el servicio móvil MNC: Mobile Network Code / Code de réseau mobile / Indicativo de red para el servicio móvil

Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1^{er} avril 2002)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 761 – 1.IV.2002)

(Amendement No 11)

		Pays/zone géographique ISPC	Nom unique du point sémaphore	Nom de l'opérateur du point sémaphore	
P	15	<i>Egypte</i> AD	D		
		6-004-3 6-004-4	STP GSM1 STP GSM1	Mobinil Mobinil	
P	15	El Salvador	ADD		
		7-013-5	TELECAM 1, San Salvador	Telecomunicaciones de America, S.A. de C.V.	
P	21	Etats-Unis	ADD		
		3-052-6	Laredo, TX.	IUSATEL USA, INC.	
P	28	<i>Inde</i> ADD			
		4-007-0 4-007-1 4-007-2 4-007-3 4-007-4 4-007-5 4-010-7 4-012-0 4-012-1 4-012-2 4-012-3 4-012-4 4-012-5 4-012-6 4-012-7	ISC-Hyderabad ISC-Ahmedabad ISC-Jalandhar ISC-Bhopal ISC-Jaipur ISC-Chandigarh ISC-Nagpur ISC-New Delhi ISC-Mumbai ISC-Bangalore ISC-Kolkata VOIPOISC-Mumbai VOIP-ISC-Gandhinagar VOIP-ISC-Jalander ISC-Banglore ISC-Banglore ISC-Banglore	M/s Bharti Telesonic Ltd M/s Reliance Communication Ltd BSNL BSNL M/s Reliance Communication Ltd Videsh Sanchar Nigam Ltd (VSNL) Videsh Sanchar Nigam Ltd (VSNL) Videsh Sanchar Nigam Ltd (VSNL) M/s Bharti Telesonic Ltd M/s Bharti Telesonic Ltd	
P	47	Singapour	LIR		
		5-055-6	XA Alliance – Nordic European Centre	XA Alliance Pte Ltd	
P	47	Slovaquie	ADD		
		2-234-1 2-235-6	Banská Bystrica MSC1 Bratislava MSC1	Orange Slovensko, a.s. Eurotel Bratislava a.s.	

Pays/zone géographique

Organisme agréé de ISPC

Inde Mr Rakesh Agrawal Dy. Director General

Telecommunication Engineering Centre Department of Telecommunications

Ministry of Communication and Information Technology

Khursid Lal Bhavan, Janpath

110001 NEW DELHI Tél: +91 11 332 5118 Fax: +91 11 332 6029

E-mail: ddgvtec@del2.vsnl.net.in / ddgv@bol.net.in

ISPC: International Signalling Point Codes.

Codes de points sémaphores internationaux (CPSI). Códigos de puntos de señalización internacional (CPSI).

Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1^{er} juillet 2002)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 767 – 1.VII.2002)

(Amendement No 3)

Ordre numérique ADD

P 9	3-253	Pologne (République de)
P 9	4-006	Inde (République de l')
P 11	6-005	Egypte (République arabe d')

Ordre alphabétique ADD

Ρ	21	6-005	Egypte (République arabe d')
Ρ	19	4-006	Inde (République de l')
P	16	3-253	Pologne (République de)

SANC: Signalling Area/Network Codes.

Codes de zone/réseau sémaphore (CZRS). Códigos de zona/red de señalización (CZRS).